

Vous avez dit « green deal » ?

Une nouvelle fois l'Europe se pose en chevalier vert guidant son peuple vers le nouvel Eldorado : la neutralité carbone ! Au moins, l'objectif est clair, mais reste la question du comment y parvenir ...

Sans surprise l'agriculture sera au cœur des attentions, voire des pressions, consignée par une large palette d'initiatives lancées par la Commission début 2020.

Alors, passons-le ce Deal ! Mais passons-le vraiment en permettant à l'agriculture européenne de se mobiliser pour répondre à l'urgence n°1, identifiée par l'Europe elle-même : la lutte contre le changement climatique.

Le stockage de carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent devenir LA priorité. La meilleure solution disponible, c'est la production végétale. Et le maïs ne demande qu'à exprimer son potentiel et faire valoir ses atouts.

Le chiffre du mois

77% des français déclaraient fin novembre qu'ils dégusteraient du foie gras en fin d'année et **92%** en consomment au moins une fois par an. C'est ce que montre un sondage CSA mené fin novembre pour le Cifog. Le maïs, certes transformé, sera au cœur de nos fêtes.

MARCHÉ

LA GÉOPOLITIQUE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Dans un contexte global peu porteur pour les cours mondiaux du maïs, deux facteurs géopolitiques pourraient perturber la donne en cette fin d'année 2019.

Cours mondiaux en panne

Dans la plupart des grands pôles producteurs les surfaces devraient augmenter en 2020. C'est ce qui semble se confirmer aux États-Unis avec une nouvelle baisse de la sole de blé au profit du couple maïs-soja. C'est aussi ce à quoi s'attendent les analystes en Amérique du Sud. Au Brésil, les surfaces devraient augmenter du fait de prix domestiques élevés, portés notamment par les besoins de l'industrie de l'éthanol et l'alimentation animale. En Argentine, même si la crise économique perturbe les choix des producteurs, les surfaces restent à l'heure actuelle en hausse par rapport à la campagne précédente. Au total, la production de ces deux pays est de nouveau attendue aux alentours des 150 Mt.

En Europe, la bonne récolte ukrainienne 35 Mt, pèse sur les prix et les surfaces de maïs devraient augmenter en 2020. En effet, en Ukraine comme dans l'UE, les semis des productions d'automne (blé, colza, orge) ont été perturbés par les événements climatiques. Ainsi, la surface française de blé devrait être la plus faible depuis 7 ans. De ce fait, les cultures de printemps, dont le maïs, devraient gagner des surfaces.

Enfin, la peste porcine africaine s'étend de l'Europe de l'Est à l'Asie orientale et dans des pays (Chine, Vietnam, Corée du Sud...) parmi les plus gros importateurs mondiaux de maïs. Cette perte de demande ne sera pas forcément entièrement compensée par les autres productions animales.

Brexit, Chine - USA : fin du feuilleton ?

Quels sont les facteurs géopolitiques susceptibles d'intervenir dans ce contexte ? Le premier est la perspective du Brexit, le second est le feuilleton commercial sino-américain.

Avec sa très large victoire aux élections législatives, Boris Johnson semble désormais avoir la majorité dont il a besoin pour faire

approuver le Brexit par le parlement britannique avant la fin du mois de janvier. Cette sortie va amener son lot d'incertitudes juridiques (procédures douanières, sanitaires...) dans l'attente de la conclusion d'un futur accord commercial avec l'UE. Or, ces dernières années, le Royaume-Uni représente un débouché pour environ 10 % des exportations françaises de maïs et 13 % de celles de maïs doux. De même, la compétitivité française pourrait se retrouver pénalisée par les futurs accords commerciaux que le Royaume-Uni pourrait conclure avec le reste du monde.

Un accord commercial sino-américain sur les produits agricoles a été annoncé. Les marchés américains ont réagi fortement à ces annonces mais les analystes resteront attentifs à ce que l'accord soit effectivement conclu et mis en place en janvier, après plusieurs annonces hâtives ces derniers mois. En effet, le mouvement de hausse des cours est resté relativement limité, traduisant la méfiance des opérateurs face à un contenu encore flou. Les États-Unis ne semblent pas revenir sur les différentes hausses de droits de douane tandis que la partie chinoise a refusé de s'engager sur un montant fixe d'achats de produits agricoles américains.

FUTURE PAC : UN DÉNOUEMENT EN 2020 ?

Après les élections au Parlement et l'installation de la nouvelle Commission européenne, les discussions sur la future PAC entrent dans une nouvelle phase. L'année 2020 pourrait se conclure par un accord politique... à moins que l'ampleur de la tâche soit sous-estimée.

PARLEMENT : NOUVEAU ROUND !

La précédente mandature n'avait pas permis au Parlement européen d'adopter une position sur les propositions de règlements formulées par la Commission européenne. La commission Agriculture avait certes voté son rapport sur les plans stratégiques en amont des élections. La commission Environnement, associée sur certains articles, avait pour sa part acté son avis. Mais la procédure s'en était arrêtée là ! A l'issue des élections, les coordinateurs des groupes politiques se sont entendus sur une procédure inédite, l'objectif étant de s'appuyer sur les précédents travaux et éviter une reprise à zéro des débats qui

conduirait à retarder fortement le processus législatif. Les coordinateurs politiques se sont donc accordés sur la réouverture d'un certain nombre d'articles dont beaucoup font l'objet d'une compétence partagée entre les commissions Agriculture et Environnement. L'objectif est donc désormais de trouver des compromis en amont d'une séance plénière qui visera à adopter la position du Parlement en juin 2020. La position de la commission Agriculture visait à « équilibrer » la proposition de la Commission sur de nombreux sujets. La réouverture des articles encadrant l'architecture verte peut être une menace pour la compétitivité des filières, et du maïs en particulier. Bien entendu l'AGPM restera attentive au compromis sur la conditionnalité, la définition et la mise en œuvre des éco-schémas.

CONSEIL DE L'UE : DES BLOCAGES

Les discussions se poursuivent au niveau du Conseil avec des points de vue divergents, en particulier sur l'architecture verte. Un certain nombre d'États membres restent opposés à l'obligation de mise en place de l'éco-schéma et à une part du budget dédié à cet outil. Pour apporter de la souplesse tout en conservant ce cap politique, la Présidence finlandaise suggère que les textes prévoient une proportion de budget des plans stratégiques nationaux ou un montant par hectare forfaitaire, dédié à l'environnement et au climat. Cette approche serait de nature à satisfaire de nombreux États membres. Certaines délégations (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique) s'y sont opposées, privilégiant la proposition initiale de la Commission. La France pourrait se prononcer en faveur de cette proposition sous réserve que le renforcement de la conditionnalité et des éco-schémas obligatoires soient intégrés...

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL : DES DIVERGENCES

Lors du dernier conseil européen des 12 et 13 décembre, les chefs d'États et de Gouvernement ont débattu sur le prochain cadre financier pluriannuel. Les divergences d'approche demeurent entre les soutiens de la proposition de la Commission et les partisans, à des degrés différents, d'un coup de rabot à cette proposition. Le Président du Conseil Européen est désormais invité à faire avancer un consensus afin de parvenir à un accord final. Aucun calendrier n'est affiché, mais il pèsera inévitablement sur l'agenda du Conseil en vue de trouver une position sur la PAC. Un calendrier optimiste permettrait donc de lancer des trilogues entre les colégislateurs à l'automne pour trouver un accord en fin d'année 2020. Cela nécessiterait que les différentes institutions ne perdent pas de temps dans la définition de leur propre position. Une deuxième année de transition semble donc bien inévitable...

DÉMARCHE BAS CARBONE : LE MAÏS ENGAGÉ

Faire reconnaître les atouts et la contribution positive du maïs dans la lutte contre le

Certification maïs : activation d'une clause de force majeure

Face à la pluviométrie exceptionnelle qui a touché la France, et le Sud-Ouest en particulier au cours du mois de novembre (et décembre), l'AGPM a demandé au ministère de l'Agriculture qu'une clause de force majeure soit activée pour les obligations de semis de couverts prévues dans le cadre de la certification maïs. En effet, face aux intempéries, les récoltes de maïs ont été fortement perturbées et les créneaux disponibles pour semer des couverts quasiment nuls sur l'ensemble du mois de novembre. Cette demande a été entendue par le Ministre de l'Agriculture et ses services. Ainsi, le certificat de conformité au schéma d'équivalence maïs pourra être délivré par l'organisme certificateur Ocacia aux exploitants situés sur un zonage défini par le ministère même dans les situations où le couvert hivernal n'aura pas été semé ou n'aura pas levé, à condition que les parcelles récoltées avant le 14 octobre 2019 aient fait l'objet d'un semis du couvert (tolérance de 10 % de la surface de ces parcelles).

Les agriculteurs concernés par ces situations doivent en informer Ocacia et de leur DDT.

L'AGPM salue cette décision pragmatique du ministère de l'Agriculture face à l'ampleur des aléas climatiques des dernières semaines.

changement climatique au travers du stockage du carbone et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'un des leviers définis dans le plan stratégique de l'AGPM et présenté au Congrès du maïs en novembre dernier. La filière maïs s'est donc engagée, aux côtés des autres associations de grandes cultures et avec les instituts techniques, pour élaborer la méthode du « label bas carbone » grandes cultures afin que les productions végétales contribuent pleinement à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

UNE MÉTHODE « GRANDES CULTURES »

La définition d'une méthode sectorielle grandes cultures est le premier objectif à atteindre d'ici l'été 2020. Celle-ci, qui devra être approuvée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, comprendra l'ensemble des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre mis en œuvre par les producteurs et les pratiques pour stocker davantage de carbone. L'objectif final est de permettre aux exploitations de grandes cultures de proposer des crédits Carbone qui soient source de revenu supplémentaire.

Une première réunion de toutes les parties prenantes a été organisée le 12 décembre par l'INRA et I4CE, institut de l'économie pour le climat dont la mission est de générer des actions contre le changement climatique. Les AS grandes cultures ont présenté leur proposition de gouvernance de la méthode « grandes cultures » avec un groupe scientifique (garant de la crédibilité) et un groupe des usagers (garant de l'acceptabilité).



COMMENT COMMUNIQUER EFFICACEMENT ...

Quand on est agriculteur (et qu'on manque de temps !).

Ce petit ouvrage publié par l'association France Agri Twittos

entend aider les agriculteurs à reprendre la main sur leur communication à travers quelques conseils pour expliquer leur métier. Utiliser twitter, échanger avec ses proches, répondre aux vraies questions en utilisant un vocabulaire accessible, proposer des sujets et des angles de discussion, se monter humain (et pas que professionnel), comprendre la colère et les inquiétudes, tout en condamnant la malveillance. L'exercice est délicat mais cet ouvrage donne les clefs pour prendre de bonnes habitudes. En vente sur Amazon : 6,90 €.

LE MAÏS AU SALON DE L'AGRICULTURE

Le salon de l'agriculture se déroulera du 22 février au 1 mars, Porte de Versailles à Paris. L'AGPM et la filière maïs seront présents sur le stand de Passion Céréales dans le Hall 2.2. Visite d'une moissonneuse-batteuse, découverte des innovations high-tech au service d'une production toujours plus vertueuse, fabrique des aliments pour animaux, moulin et fournil, seront autant d'animations et de points de rencontre du grand public et des élus. La Responsabilité Sociale et Environnementale sera la ligne directrice du stand. De plus, Irrigant de France sera partenaire du stand de l'Andhar, situé dans le hall 4 et dont la signature sera : « Eau, sols, agricultures et territoires ». Cet espace pédagogique vise à promouvoir l'Irrigation et le drainage.

PRIX IMAGIN'MAÏS EN CUISINE

Il est encore temps de participer à ce prix mis en place par la filière maïs et semencière pour sublimer le maïs en cuisine. Il s'agit en effet d'inventer une recette créative à base de maïs et de la mettre en scène dans une vidéo de 180 secondes pour tenter de gagner un prix de 1 500 €. Ce challenge a été proposé à des écoles de cuisine, hôtellerie ou diététique ainsi qu'à des blogueurs ou youtubeurs. Les candidats peuvent s'inscrire dans l'une des deux catégories : « Maïs dans la cuisine du quotidien » ou « Maïs gastronomique ». N'hésitez pas à en parler à votre entourage : il est possible d'y participer jusqu'au 3 février 2020. <https://www.maisculturedurable.com/prix-imaginmais-2020>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel décembre 2019 (1000 t)		2018/19	Prév. 2019/20
Ressources	Stock départ	2575	2 049
	Collecte	10 508	10 231
	Importations	866	600
Utilisations	FAB	3 288	2 500
	Util. humaines et indus.	2 917	2 970
	Exportations	4 211	4 099
	Autres	1 485	1 192
Stock final (ressources - utilisations)		2 049	2 119

Prix de la récolte 2019, exprimés en €/t base juillet

